

Le p'tit Mannevillais

M A I 2 0 2 1



Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

Depuis plus d'un an, nous attendons des jours meilleurs. Nous approchons enfin de la fin du tunnel grâce à la vaccination.

La réouverture des commerces, des restaurants, des lieux culturels nous redonne l'espoir.

La sortie du confinement permet à nouveau de sortir et de revoir nos proches. Mais attention, soyons patients et restons prudents. Les gestes barrières sont à conserver.

Le bar des sports a enfin rouvert ses portes. Les financeurs et partenaires étaient présents fin avril pour son inauguration (photo ci-dessous). La commune a la chance d'avoir sur son territoire différentes activités commerciales au service de ses habitants (voir en dernière page).

Le conseil municipal a voté le budget communal pour 2021. Ne pas augmenter les impôts, stabiliser les recettes et modérer les dépenses sont les lignes directrices pour cette année.

Après plusieurs animations annulées et des cérémonies en comité restreint, nous pouvons enfin nous donner rendez-vous pour de nouveaux événements : un atelier informatique début juin, un double scrutin en juin, et la réouverture du musée départemental de la résistance et de la déportation début juillet. J'invite tous les Mannevillais.e.s à venir découvrir ou re-découvrir ce lieu de mémoire.

Au plaisir de se retrouver,

Isabelle DUONG
Maire de Manneville-sur-Risle

Mairie

2, Chemin des Hauts Vents

27500 Manneville-sur-Risle

Tél. : 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr

www.manneville-sur-risle.fr



Ville de Manneville-sur-Risle

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 / 16h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h00

Jeu. : 8h30-12h00

Vendredi : 8h30-12h00 / 16h00-18h00

Responsable de publication :

Isabelle DUONG

Conception et mise en page :

Cindy DESHAYS

Crédits photos : Commune

Impression : Talesca

Diffusion gratuite. Reproduction interdite.
Ne pas jeter sur la voie publique

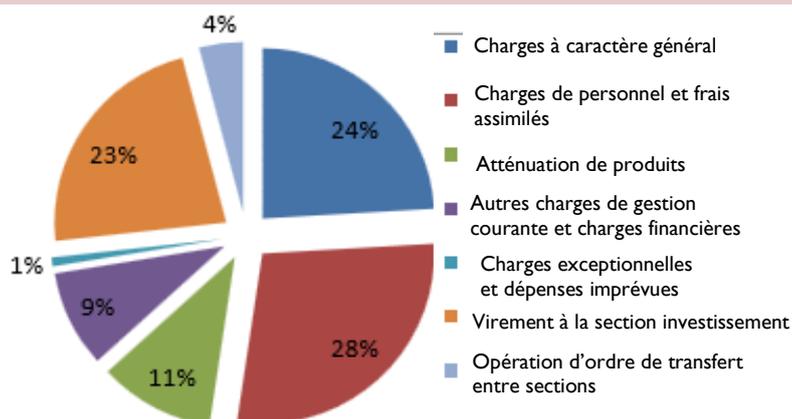


BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

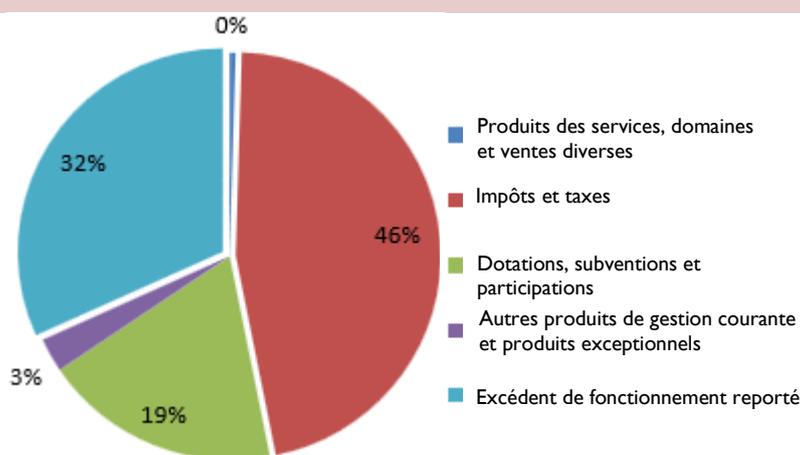
Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et régulier des services à la population et à l'entretien des bâtiments et des extérieurs (fluides, fournitures, maintenance, frais de personnel). Elles incluent les subventions accordées aux associations.

Dépenses



Les recettes de fonctionnement correspondent à la facturation des prestations fournies à la population (études dirigées, locations de salle, concessions, ...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités.

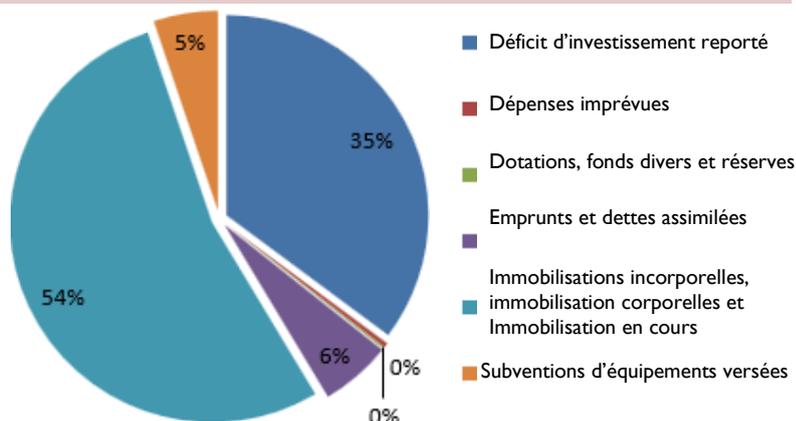
Recettes



INVESTISSEMENT

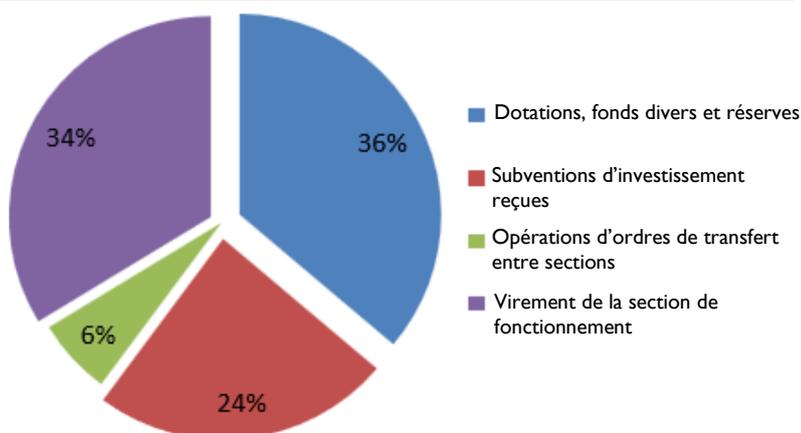
769 733,81 € sont prévus pour la réalisation des projets d'équipements pour 2021 et le reste à réaliser de 2020 : réhabilitation du Bar des Sports, renforcement de la défense incendie, acquisition d'un nouveau camion pour les services techniques, rénovation des escaliers de l'école,...

Dépenses



Aucun nouvel emprunt n'est prévu au budget, l'autofinancement et les subventions étant suffisants pour financer les investissements inscrits au budget.

Recettes



Lors de sa séance du 8 avril, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2021 : un budget équilibré de 1 147 851,89 € en fonctionnement et 769 733,81 € en investissement.

COMMÉMORATIONS DU 19 MARS ET 8 MAI



Les cérémonies de commémoration sont incontournables. Elles ont donc été maintenues mais se sont déroulées en comité restreint.

↳ Le 19 mars en compagnie du Colonel Leprêtre, du Président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie et d'un élu de la commune (Denis LAMY représentant Madame le Maire), pour honorer la mémoire des victimes civiles et militaire de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

↳ Le 8 mai Madame le Maire et le conseil municipal ainsi que Monsieur Alain Noël, Maire honoraire, ont rendu hommage aux soldats de la seconde guerre mondiale morts pour la France et à la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie. Madame le Maire a eu l'honneur de remettre au Nom de la Nation la Croix du combattant à Roland TIHY. Monsieur François BRIERE a également été mis à l'honneur et a reçu un diplôme pour ses 17 ans de Porte-Drapeau.

CAMION-BENNE

La commune a investi dans un nouveau camion-benne auprès du garage Gueudet à Pont-Audemer, pour un montant de 29 500€ offre de reprise incluse. L'ancien camion de 2007 en panne entraînait de nombreuses réparations coûteuses.



INTERDICTION POIDS LOURDS CÔTE BLANCHE



Depuis plusieurs années, la Côte blanche est interdite aux poids lourds de plus de 12 tonnes. Malgré cette interdiction, les camions s'engageaient dans cette montée. La municipalité a décidé de changer la signalétique en mettant des panneaux plus visibles et plus bas dans la côte. Les premiers effets se sont déjà faits ressentir.

ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

- Les élections régionales et départementales auront lieu le 20 et 27 juin 2021. Ce sont deux scrutins distincts organisés tous les six ans pour renouveler la composition des conseils régionaux et des conseils départementaux. Le scrutin sera ouvert de 8 heures et clos à 18 heures.
- Le vote par procuration : vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour des élections, le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter, par un autre électeur. Nouveautés: peu importe la commune où il est inscrit, un électeur peut avoir deux procurations. La demande de procuration peut être formulée en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr (obligation de se présenter ensuite à la gendarmerie pour valider la procuration).

RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Suite à la réforme fiscale, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation à partir de 2021. Celle-ci sera remplacée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

- Sur l'avis d'imposition de taxes foncières que vous avez reçu en 2020 apparaissaient 4 taxes (commune, intercommunalité, département et taxe ordures ménagères).
- Sur l'avis d'imposition de taxes foncières que vous recevrez en 2021 apparaîtront 3 taxes, le taux du département (20.24%) étant ajouté au taux communal (17.05%), le taux communal 2021 s'élève donc à 37,29 %).

Les commerces sur la commune

Café-épicerie Le Bar des Sports



Ouvert depuis le lundi 19 avril pour vous proposer différents services : bar, brasserie, épicerie, vente de produits locaux, dépôt de pains et viennoiseries, journaux, tabac, Française des jeux, relais colis. Vous pouvez suivre son actualité sur son compte Facebook « Bds manneville-sur-risle »

Les ciseaux de Marie - Laure



Coiffeuse, styliste, visagiste, barbier et spécialiste de la coiffure événementielle (chignon mariée, coiffure de soirée...). Retrouvez son actualité sur sa page Facebook « Les Ciseaux De Marie-Laure » ou sur son site internet www.lesciseauxdemarielaure.fr

Ferme de Bonnebosc



Vous propose des caissettes de viande de bœuf (côte, filet, faux-filet, rôti, steak, steak haché, viande hachée, bourguignon, pot au feu) d'environ 10kg. Réserver votre colis au 06.26.63.29.31. plus d'information sur leur page Facebook « ferme de Bonnebosc » .

Potager près de chez vous



Le camion s'installe tous les jeudis de 15h30 à 19h sur le parking de la mairie. Divers fruits et légumes sont proposés à la vente. Vous pouvez également passer commande par mail potagerpresdechezvous@gmail.com

Distributeur à pains



Le distributeur est votre disposition à côté de la mairie. Vous pouvez y trouver « la parisse » préparée par la boulangerie Lepenant (règlement en espèces ou par carte bancaire).

Inscription
à l'école

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2021 auprès de la mairie pour les enfants nés en 2018 et les nouveau arrivants.

Les brèves



Urbanisme: Dès qu'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) vous est accordée, vous devez l'afficher de manière à être bien visible de la voie publique.

LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts

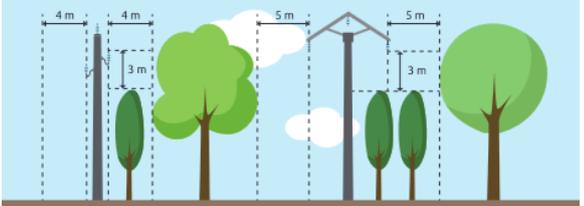


En agglomération

Hors agglomération

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



Isolateurs rigides

Isolateurs suspendus

LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Mauvaises herbes : Avec l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, les communes doivent s'adapter. Certaines communiquent auprès des habitants pour leur faire accepter les mauvaises herbes ; d'autres préfèrent inciter les riverains, propriétaires ou locataires, à entretenir le trottoir devant chez eux. La propreté est l'affaire de tous, chacun a un rôle à jouer : ramasser un papier, arracher une mauvaise herbe : un geste simple, un geste citoyen.

Les évènements



Informatique

Atelier informatique:

Utilisation de la visioconférence (discussion à distance avec la famille et les amis) et découverte des services gratuits Google. Atelier animé par FODENO Le Havre De 14h à 16h le mardi 1^{er} juin dans la salle municipale. Inscription préalable en mairie au 02.32.56.94.86 ou par mail mairie.manneville-sur-risle@orange.fr



Musée de la résistance et de la déportation :

ouverture de 14h à 18h en juillet, août et septembre les dimanches et jours fériés. L'entrée est gratuite pour tous.

COVID-19
ICI, LE MASQUE EST OBLIGATOIRE



Ensemble,
faisons bloc contre le coronavirus

TRIBUNE LIBRE

Monsieur Christophe MARTIN de la liste « Ensemble pour Manneville sur Risle » ne souhaite pas profiter de son droit d'expression dans ce numéro.